



N° 77  
Juin 2012

## Bulletin d'information

# Édito

## Et maintenant ?

### Sommaire

#### Nos dossiers

- Médecins vacataires et contractuels p.2
- Statistiques p.3
- Congrès de l'UNSA Education p.3
- Point de vue d'une interne p.4
- GNIES p.4
- Congrès du SNMSU p.4

#### Métier

- Semaine des quatre jours p.5
- Certificats médicaux p.6
- Enquête nationale de victimation p.7

#### Vos droits

- Développement professionnel continu p.8
- CAPN du 6 juin 2012 p.9

#### Vie syndicale

- Activité syndicale p.9
- Bulletin d'adhésion p.10

Beaucoup s'inquiètent... Qu'en est-il de notre décret statutaire ? Adopté à l'unanimité en Comité technique ministériel en mars dernier, le projet n'est-il pas malgré tout oublié ? En fait, la procédure semble suivre patiemment mais sûrement son cours. Les élections présidentielles et le changement de gouvernement impliquaient d'autres priorités, mais François HOLLANDE avait exprimé publiquement, lors du discours de présentation de son programme sur la santé, son attachement à la médecine scolaire. Vincent PEIL-LON a rencontré, lors de la campagne présidentielle, le SNMSU-UNSA Education et manifesté, par voie de presse, son soutien à notre action inter-syndicale en février 2012. Lors d'une récente audience auprès du nouveau ministre, Laurent Escure, le nouveau secrétaire général de l'UNSA Education, a fixé, parmi les priorités, la signature du décret concernant les médecins. Il nous a confirmé l'accord de principe du ministre. Enfin, le ministère nous a récemment fait part du passage au Conseil d'Etat du projet. Nous en serions donc au stade des signatures ministérielles. La commission administrative du SNMSU a marqué sa détermination à ne pas laisser perdurer indéfiniment l'attente de la publication du décret annoncée au départ pour fin 2011 : elle souhaite que le budget, voté pour 2012 et destiné à la médecine scolaire, ne soit pas utilisé à d'autres fins. C'est pourquoi, au regard de la bonne évolution de la procédure, il est demandé aux médecins de réaliser leurs statistiques, tout en prévoyant de les rendre seulement à la publication du décret.

Nous approchons donc de sa parution pour laquelle le SNMSU-UNSA Education a demandé les meilleurs délais. En attendant, nous attirons votre attention sur les contrats à durée indéterminée proposés à nos confrères et collègues vacataires et contractuels disposant d'une certaine ancienneté et qui devraient leur permettre de stabiliser leur emploi. Certains pourront même être titularisés par voie de recrutement réservé l'an prochain. Une vigilance s'impose sur la rédaction de ces contrats.

La mise en avant de la réussite éducative pour tous les élèves, le projet d'une nouvelle loi d'orientation pour l'école permettent d'espérer une réflexion de fond en promotion de la santé. Les attentes pour une médecine scolaire en réponse aux besoins des élèves de 2012 sont là, le SNMSU-UNSA Education a l'espoir que les choses bougent enfin...

Corinne VAILLANT  
Le 11 juin 2012